

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du samedi 7 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le samedi 7 février 2026 à 9 heures 10, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre - Mr CAZAUX Alain - Mme SIRET Cécile - Mme CAYLA Jeanine - Mr DERVAUX Emmanuel

Absents : Mr SAMARAN José

Mme SIRET Cécile se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2025

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu du dernier conseil annexé à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'entamer l'ordre du jour du dernier conseil municipal de la mandature, Alain CAZAUX signale que durant ces six années, 19 conseils ont eu lieu.

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se tenir au moins une fois par trimestre. Il faudrait donc, à l'avenir, quelle que soit la composition de la prochaine assemblée, veiller au respect de cette règle, même s'il n'est pas toujours aisé pour chacun des membres de se rendre disponible.

État des finances communales

Le Maire, après une rencontre le 4 février dernier avec l'inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de Luchon, annonce une trésorerie de 197 000 € : ce montant est purement indicatif car il est sujet à de permanentes variations liées aux décaissements et encaissements.

Le Maire rappelle que des prêts relais contractés pour la rénovation de l'appartement T2 de l'ancienne école, arrivent à échéance en 2026, soit :

- Pour le prêt relais subventions, en mars 2026 : 138 172,39 €,
- Pour le prêt relais de la TVA, en octobre 2026 : 20 802,19 €.

En parallèle, l'encaissement des subventions promises se fait attendre.

Après de nombreux contacts téléphoniques et mails,

- la Région devrait verser le solde de 7 700 € courant février,
- le Département, après une demande d'intervention au conseiller département M. RIVAL, devrait débloquer notre dossier pour le versement de 37 850,88 € au cours de ce trimestre,
- l'État, après une demande de rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, reste dans l'expectative pour le solde de 62 000 €.

Par ailleurs, Jean-Pierre DORE rappelle qu'un reliquat de 17 000 € de pool routier devra être engagé en 2026 ; il faudra, prochainement, convenir de l'utilisation de cette somme, sachant que le Conseil Département, son financeur, devrait diminuer voire arrêter dans un proche avenir son versement.

Appartement communal

Comme annoncé lors du dernier conseil, l'appartement T4bis au niveau supérieur de l'ancienne école, a besoin d'une isolation de ses murs et combles et de l'installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement de sa chaudière à fioul.

Des devis ont été reçus :

* pour l'isolation des murs et des combles :

Soit OLIVEIRA – ROGEL pour le percement et rebouchage du placo existant, insufflation de laine de verre : HT 12 072,12 €,
BATI DECO pour la peinture des murs : HT 7 030,00 €.

Soit TOM PLAQUISTE : remplacement du placo existant, mise en place de laine de verre, peinture des murs : HT 29 023,00 €

* pour la pompe à chaleur :

THERMONEO : HT 16 994,20 €

Le Maire expose le choix à faire pour l'isolation avec les avantages et les inconvénients des deux propositions. L'assemblée unanimement choisit la proposition de TOM PLAQUISTE.

Le montant prévu des travaux (isolation et pompe à chaleur) s'élève à : 46 017,20 € ; ce montant servira de base à une demande de subventions.

Jean-Pierre DORE rappelle que les deux autres appartements communaux ont un Diagnostic de Performance Énergétique de :

- C pour le nouvel appartement T2,
- D pour l'appartement de la mairie.

Futur lotissement

Le Maire rappelle que le permis d'aménager de la parcelle A466 a déjà été accordé.

Depuis le dernier conseil, COMMINGÉO est venu border les 5 lots ; seule la borne du lot D près du ruisseau de la Gourgue est absente en raison d'une modification de son lit.

L'entreprise JEAN LEFEBVRE a effectué l'empierrement de la zone communale de voirie.

Il reste à raccorder chacun des 5 lots aux réseaux électrique, eau et fibre. Une demande de devis va être lancée auprès de SODECIBA, ROUGE SEQUELA et CASSAGNE.

Rénovation du captage

Les travaux liés au périmètre de sécurité et à la rénovation du captage d'eau potable devraient avoir lieu au cours de ce semestre.

Une demande de rencontre avec Monsieur MADELPUECH, responsable territorial à RESEAU 31, devrait permettre de fixer plus précisément l'agenda des travaux.

Jean-Pierre DORE fait état d'un devis de SUEZ relatif à l'installation d'une pompe à chlore au vieux château d'eau d'un montant de HT 19 176 €. Il faut voir avec la Trésorerie de Luchon s'il est possible de le financer sur notre budget eau. Il rappelle, par ailleurs, que son ajout personnel et ponctuel de chlore n'est plus souhaitable.

Travaux divers

* *passage d'un épareuse sur les sentiers communaux :*

Un devis de l'entreprise SUBRA de Sacoué d'un montant HT de 1 610 € a été reçu pour nettoyer les chemins ruraux (Coustalats, Husse, Plan, Héréchou et Cureille) des ronces et autres arbres à papillons (buddleia).

* *enlèvement de la haie près du boviduc, route de Baren :*

L'entreprise de Jean-Claude RUMEAU, en plus des haies, doit nettoyer au même lieu l'avaloir qui n'est pas opérationnel en cas de fortes pluies ; enfin, il va évacuer un arbre qui encombre le sentier de la Litch depuis quelques années et qui empêche des engins d'accéder au ruisseau de la Lich et de la piste de Lège.

Son devis est chiffré à 5 579 € et son intervention est prévue au cours du trimestre.

Motion AMF

Après une présentation de la motion de l'Association des Maires de France sur la liberté locale et les moyens d'agir des communes, le conseil ne partage pas toutes les propositions et de ce fait la rejette à l'unanimité.

Délibérations à examiner

*** demande de subventions pour la rénovation de l'appartement T4 bis de l'ancienne école**

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser le maire à demander des subventions pour financer les travaux de rénovation qui ont été exposés dans une première partie du conseil.

*** adhésion à la Charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées**

Il avait été communiqué aux membres du conseil, en même temps que la convocation, une fiche technique donnant les informations clés sur le PNR avec les impacts sur la vie de la collectivité, des habitants et acteurs du territoire et la réponse aux questions que les citoyens pouvaient se poser.

Alain CAZAUX prolonge ces éléments d'explication par la présentation au vidéoprojecteur de cartes et éléments essentiels du futur PNR.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour adhérer à la Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées et par extension, à son syndicat mixte d'aménagement et de gestion.

Questions diverses

Aucune question.

La séance est levée à 11 heures 20.

Le Maire

Jean-Pierre DORE